

**POUR VOUS INSCRIRE, MERCI DE NOUS RETOURNER CE FORMULAIRE DUMENT COMPLETE**

- Par mail : [info@coopil.fr](mailto:info@coopil.fr)
- Par courrier : Coopil, 320 av Berthelot 69371 Lyon Cedex 8
- Par fax : 04 78 74 40 74

**ATELIER OPTIM'HOM**

Intitulé de l'atelier : .....

Date : ..... Lyon  Paris

**ENTREPRISE**

Société : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : ..... email : .....

SIRET (mention obligatoire) : .....

**RESPONSABLE FORMATION OU REPRESENTANT**

M  Mme  Mlle

Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Tél : ..... Fax : ..... email : .....

Adresse de facturation (si différente): .....

.....

**PARTICIPANT**

M  Mme  Mlle  Code promo : .....

Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Tél : ..... Fax : ..... email : .....

*Conformément à la loi du 06/01 1978, les informations peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification auprès de notre service commercial*

*La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente ci-après.*

Fait à ..... Le .....

Signature du responsable de formation et cachet de l'entreprise

**COOPIL**

**SARL au capital de 10 000€ - 320 Avenue Berthelot 69371 Lyon cedex 08  
RCS Lyon 480 170 661 – APE 741 G - N° org Formation n° 82.69.08952.69 -**

Tél : 33 (0)4 72 78 48 78 Fax : 33 (0)4 78 74 40 74

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **DEFINITION**

**COOPIL** : Organisme de formation dont le siège social est établi 320 avenue Berthelot, 69008 LYON.

**Atelier Optim'hom** : Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par COOPIL.

### **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### **DOCUMENTS CONTRACTUELS**

COOPIL fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à COOPIL un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence est adressée au Client après chaque formation.

### **PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT**

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Tout atelier commencé est dû en entier. Repas et autres frais ne sont pas compris dans la formation.

L'acceptation de COOPIL étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, COOPIL se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de COOPIL.

### **PENALITES DE RETARD**

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

### **REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un Client passerait une commande à COOPIL, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), COOPIL pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### **CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT**

#### **Par le client**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation dans son intégralité restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, si COOPIL organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session. De même, COOPIL propose de remplacer le participant empêché par un autre participant ayant le même profil et le même besoin de formation, sous réserve d'en informer COOPIL dans les 5 jours ouvrables précédents la formation.

## **COOPIL**

**SARL au capital de 10 000€ - 320 Avenue Berthelot 69371 Lyon cedex 08**  
**RCS Lyon 480 170 661 – APE 741 G - N° org Formation n° 82.69.08952.69 -**

Tél : 33 (0)4 72 78 48 78 Fax : 33 (0)4 78 74 40 74

**Par COOPIL**

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, COOPIL se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

**Cas force majeure**

COOPIL ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou formateur, les grèves ou conflits sociaux.

**INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à COOPIL en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de COOPIL pour les besoins des dites commandes.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut écrire à COOPIL pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de COOPIL.

**PROPRIETE INTELLECTUELLE**

COOPIL et ses partenaires sont les seuls titulaires des droits de propriétés intellectuelles de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par COOPIL et ses partenaires pour assurer la formation demeurent la propriété exclusive de COOPIL et ses partenaires.

**RENONCIATION**

Le fait pour COOPIL de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

**LOI APPLICABLE**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre COOPIL et ses Clients relèvent de la Loi française.

**ATTRIBUTION**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON** quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société COOPIL qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

**ELECTION DE DOMICILE**

L'élection de domicile est faite par COOPIL à son siège social au 320 avenue Berthelot – 69008 LYON.

**COOPIL**

**SARL au capital de 10 000€ - 320 Avenue Berthelot 69371 Lyon cedex 08**  
**RCS Lyon 480 170 661 – APE 741 G - N° org Formation n° 82.69.08952.69 -**

Tél : 33 (0)4 72 78 48 78 Fax : 33 (0)4 78 74 40 74